

CONTRAT DE COLLABORATION

Entre

(Madame/Monsieur/Société)

(Nom, Raison sociale)

(Adresse complète)

Ci-après : « Madame X »

et

(Madame/Monsieur/Société)

(Nom, Raison sociale),

(Adresse complète)

Ci-après : « l'Entreprise »

ci-après ensemble « les Parties »

I. Objectif visé par le contrat

1. L'objectif du présent contrat est de poursuivre conjointement le développement et la mise sur le marché d'une invention de Madame X.
2. Dans ce but, les deux parties créent une société simple. Les dispositions des articles 530 et suivants CO régissent les points qui ne sont pas réglés par le présent contrat.
3. Madame X met à la disposition de l'entreprise les informations et documents nécessaires. Ceux-ci seront désignés précisément dans un protocole additionnel.

Ce dernier sera daté et signé par les deux parties. Une copie sera remise à chacune des parties, qui s'engage à la conserver à l'abri de toute tierce personne.

II. Concept

4. L'entreprise et Madame X développent conjointement un concept portant sur la manière dont l'invention peut être développée, brevetée, produite et mise sur le marché.